



CONSEIL COMMUNAL  
1270 TRÉLEX

**PROCES-VERBAL DE LA  
SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL  
DU 06 MARS 2018**

Le Président, M. Philippe DEPIERRE, ouvre la séance à 20h15 avec l'ordre du jour suivant :

1. Appel - 2. Nomination de la secrétaire communale (art. 12 du règlement du Conseil communal). - 3. Assermentation de la secrétaire communale. - 4. Approbation du procès-verbal de la séance du 8 décembre 2017. - 5. **Préavis 1/2018** concernant l'autorisation d'attribuer un droit de superficie à Romande Énergie d'une durée de 50 ans, pour la construction d'un mât d'antennes radio ainsi qu'un local technique adjacent sur l'alpage de la Conriéry, parcelle No 39. - 6. **Préavis 2/2018** concernant une demande de crédit de CHF 168'000.- pour les travaux routiers relatifs à la réfection des chemins des Loës, des Grands Prés et du Miracle. - 7. Rapports des représentants du Conseil communal auprès des associations intercommunales. - 8. Mention des préavis à venir. - 9. Communication(s) du Président. - 10. Communication(s) de la Municipalité. - 11. Propositions individuelles et divers

En préambule, Monsieur le Syndic Yves RAVENEL salue Messieurs Édouard PROUST, directeur adjoint de la fondation Equitim, et Marc-Etienne PIOT, délégué aux communes et ancien préfet du Gros-de-Vaud. Le projet consiste à construire un bâtiment sur le terrain de la ferme Galé, un parking en sous-sol, des services au rez-de-chaussée et des appartements à loyers modérés dans les étages. La volonté de la Commune est de travailler avec une fondation selon des critères favorables.

La Municipalité souhaite connaître l'avis du Conseil et savoir si elle peut poursuivre les discussions avec Equitim. Si tel est le cas, elle reviendrait devant le Conseil avec un préavis pour placer le terrain en droit de superficie et établir un partenariat avec Equitim avec un cahier des charges.

Messieurs PROUST et PIOT présentent Equitim puis répondent à des questions du Conseil (hors PV).

**1. Appel**

Madame Karine VITALE, scrutatrice, procède à l'appel : 39 Conseillers présents, 4 excusés, 2 absents.

**2. Nomination de la secrétaire communale (art. 12 du règlement du Conseil communal)**

M. Philippe DEPIERRE présente Mme Catherine DUBOIS-PELERIN et la propose suite à la démission de Mme Fabia MASSOT-GATTI. En concertation avec M. François VAUTIER, son choix s'est porté sur Mme DUBOIS-PELERIN, diplômée d'un master en lettres de l'Université de Genève et au bénéfice d'un parcours rédactionnel et administratif. Elle est nommée à l'unanimité.

**3. Assermentation de la secrétaire communale**

Mme Catherine DUBOIS-PELERIN est assermentée par le Président.

**4. Approbation du procès-verbal du Conseil communal du 8 décembre 2017**

En l'absence de commentaires, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité sauf 2 abstentions.

**5. Préavis 1/2018 concernant l'autorisation d'attribuer un droit de superficie à Romande Énergie d'une durée de 50 ans, pour la construction d'un mât d'antennes radio ainsi qu'un local technique adjacent sur l'alpage de la Conriéry, parcelle No 39**

Monsieur Pierre HOFMANN, Municipal, signale que ce projet a été retenu après plusieurs simulations et négociations avec Romande Énergie. Il est prévu d'encaisser le montant en une fois.

Monsieur le Président, Philippe DEPIERRE, donne la parole à la Commission Construction et Urbanisme, au nom de laquelle s'exprime Madame Patricia AUDETAT.

En date du 8 février 2018, ladite commission a rencontré Messieurs Yves RAVENEL, Syndic, et Pierre HOFMANN qui lui ont présenté le projet et répondu à toutes les questions posées. La Commission les remercie pour la transparence et la qualité des réponses fournies. Elle relève que les besoins de Romande Énergie ne nécessitent la cession que de 33 m<sup>2</sup> de l'alpage, situés en bout de parcelle et ne gênant pas son exploitation. Le site sera sécurisé pour le bétail aux frais de Romande Énergie, la faible puissance rayonnée de l'antenne relais ne présente pas de risque et l'impact visuel reste discret grâce à un cordon boisé. La Commission Urbanisme et Construction recommande au Conseil communal d'accepter le préavis N° 1/2018.

Monsieur Philippe DEPIERRE donne la parole à la Commission des Finances, au nom de laquelle s'exprime Monsieur Albert BOLAY.

La Commission s'est réunie le 8 février 2018 en présence de Messieurs Yves RAVENEL, Syndic, et Pierre HOFMANN, Municipal, qui leur ont présenté le préavis n° 1/2018. Toutes les questions de la Commission ont reçu une réponse claire répondant aux attentes.

La Commission relève les points suivants :

- Le mode de paiement choisi, un montant unique de CHF 100'000.-, est une option intéressante et logique, en regard d'un droit de superficie de 33 m<sup>2</sup> à l'extrémité de la parcelle ;
- l'attribution de ce montant au fonds d'investissement futur permettra de financer de prochains investissements.

La Commission des Finances remercie Messieurs RAVENEL et HOFMANN pour la qualité de leur travail et recommande aux membres du Conseil communal d'accepter le préavis municipal N° 1/2018.

Monsieur le Président ouvre la discussion.

Monsieur Roman DAEPPEN se dit favorable, tout en demandant quel droit de discussion aurait la Commune en cas de changement de vocation de l'antenne.

Monsieur Pierre HOFMANN répond que, dans ce cas, la Commune aurait son mot à dire, car cela fait partie de la convention.

Monsieur Jean-Charles SAILLAND, également favorable, demande que la convention prévoie une disposition pour le futur démontage des installations lorsqu'elles seront devenues désuètes.

Monsieur Pierre HOFMANN répond que cette éventualité figure également dans la convention.

Monsieur Anthony MURDOCH demande s'il est possible de combiner une amélioration des signaux de téléphonie mobile et s'étonne de l'absence du montant et de la superficie dans le projet de Romande Énergie.

Monsieur HOFMANN répond que la convention passée entre la Municipalité et Romande Énergie n'inclut pas Swisscom. Montant et superficie ne sont pas mentionnés, à la demande de Romande Énergie de ne pas les mettre en évidence. Le choix a été laissé aux commissions de les indiquer. L'assemblée n'ayant plus de question, le Président passe au vote.

**Le Préavis 1/2018 est accepté à l'unanimité, avec 36 oui et 2 abstentions.**

**6. Préavis 2/2018 concernant une demande de crédit de CHF 168'000.- pour les travaux routiers relatifs à la réfection des chemins des Loës, des Grands Prés et du Miracle**

Monsieur le Président, Philippe DEPIERRE, donne la parole à Monsieur Cédric MARZER, Municipal, qui rappelle la situation géographique des chemins et leur utilisation durant le Paléo pour le parking. Il ajoute que des contacts avec le Canton sont en cours en vue d'un éventuel subventionnement, ne figurant pas dans le préavis soumis au Conseil.

Monsieur Philippe DEPIERRE, Président, donne la parole au rapporteur de la Commission des Routes-éclairage-voirie.

Monsieur Philippe AEBI lit le rapport de la Commission, qui s'est réunie le 13 février 2018 et a rencontré Monsieur le Municipal Cédric MARZER. Celui-ci a relevé l'état fortement dégradé des trois chemins, en raison du passage des véhicules agricoles mais surtout du trafic des festivaliers du Paléo. Malgré des questions en suspens sur l'époque et la durée des travaux, la Commission recommande au Conseil d'accepter le préavis municipal N° 2/2018 tel que présenté.

Monsieur Philippe DEPIERRE donne la parole à la Commission des Finances, au nom de laquelle s'exprime Monsieur Albert BOLAY.

La Commission s'est réunie le 13 février 2018 en présence de Monsieur Cédric MARZER, Municipal, qui lui a présenté le préavis n° 2/2018. Toutes les questions de la Commission ont reçu une réponse claire. Elle recommande au Conseil d'accepter le préavis.

La Commission des finances relève que les soumissions sont avantageuses avec un coût de CHF 24.70 TTC au m<sup>2</sup> et une participation de Paléo de CHF 50'800.- aux travaux.

Monsieur le Président ouvre la discussion.

Monsieur Christophe GRAF demande quelle durée de vie est attendue et si ces travaux sont réellement nécessaires, étant donné que les utilisateurs sont surtout des piétons.

Monsieur MARZER répond que la date de la dernière réfection est inconnue et que l'on peut émettre l'idée d'une durée de vie supérieure aux 30 ans prévus pour l'amortissement, soit probablement plusieurs dizaines d'années.

Monsieur Stephan WENGER souhaite connaître l'origine du projet de rénovation : des remarques et des plaintes ont-elles été recueillies de promeneurs et agriculteurs, ou Paléo a-t-il demandé ces travaux ? Pourquoi ne considère-t-on pas plutôt des rénovations temporaires, plus économiques ?

Monsieur le Syndic, Yves RAVENEL, répond qu'aucune plainte directe n'a été recueillie, mais qu'il est du devoir de la Municipalité d'entretenir les chemins, routes et bâtiments de la commune. Il insiste sur l'état actuel des chemins défoncés depuis 2 ans et qu'une réfection durable bénéficie financièrement à la commune à long terme. Il met l'accent sur le compromis trouvé avec Paléo et rappelle l'espoir d'obtenir une subvention cantonale. Celle-ci serait basée sur le crédit-cadre pour les améliorations foncières cantonales pour l'année 2018-2019, à hauteur de 20 millions, mais qui n'est pas encore passé devant le Grand Conseil, ni *a fortiori* approuvé.

Monsieur le Président remercie pour ces précisions.

Monsieur Jean-Marie AUBERT demande si la solution retenue est bien la meilleure.

Madame Odile ROCHAT-JEANMONOD, précédente Municipale en charge des routes, précise qu'elle a été interpellée par des cyclistes à propos des trous qui constituent un danger réel. Elle insiste sur le devoir d'entretien des chemins communaux par la Municipalité pour l'ensemble des utilisateurs.

Monsieur MARZER ajoute qu'à partir d'un certain stade les routes et chemins se dégradent vite et que des trous d'une bonne dizaine de cm de profondeur par endroits ont déjà été rebouchés. Il ajoute que des prix bas ont été trouvés pour les enrobés et que l'on a atteint un stade où le « bricolage » revient plus cher.

Monsieur Philippe AEBI ajoute que des chemins en bon état sont plus faciles à entretenir.

Monsieur Stephan WENGER ne remet pas en question le bien-fondé de la rénovation de ces chemins utiles, mais s'inquiète du budget de gestion de la commune et demande s'il est possible de demander une participation encore supérieure à Paléo.

Monsieur MARZER répond que son rôle est de maintenir la bonne qualité de l'infrastructure routière de Trélex. Il précise que des avis ont été pris et qu'au terme de la négociation menée avec Paléo, la Municipalité estime cette participation justifiée et généreuse. Il ne pense pas que Paléo acceptera de l'augmenter.

L'assemblée n'ayant plus de remarque, Monsieur le Président passe au vote.

**Le préavis 2/2018 est accepté à l'unanimité, avec 33 oui et 5 abstentions.**

## **7. Rapports des représentants du Conseil communal auprès des associations intercommunales**

Monsieur le Président Philippe DEPIERRE donne la parole aux représentants.

- L' AISGE, Association Intercommunale Scolaire de Genolier et Environs : Madame Patricia AUDETAT lit le rapport 2017 de la délégation du Conseil communal auprès de l' AISGE, rapport figurant en annexe du présent procès-verbal. Sont cités les noms des 4 conseillers communaux de Trélex impliqués dans le Conseil intercommunal.

Relevons notamment qu'à leur initiative une motion a été déposée à la dernière séance 2017 sur le montant des coûts du futur complexe scolaire d'Arzier-Le-Muids, à charge de l' AISGE. En effet, le projet prévoit des infrastructures qui excèdent les besoins définis dans les statuts de l'association. La motion, acceptée, vise à limiter la charge aux seuls coûts de la construction des équipements strictement nécessaires à l'évolution démographique scolaire.

Monsieur le Président remercie pour ce rapport très complet.

- Le Conseil régional du District de Nyon : Monsieur François VAUTIER, représentant du Conseil communal auprès de Nyon Région, présente les activités 2017-début 2018 et le mode de fonctionnement.

En 2017, 4 séances ont eu lieu. La sous-région Jura-Lac (15 communes, dont Trélex) s'est réunie pour discuter des préavis, préparer les prochaines interventions et échanger des points de vue sur le Conseil régional, ses buts, son fonctionnement et son avenir. Les délégués ont ainsi mieux fait connaissance et mieux compris les intérêts très différents entre les 42 communes lacustres, viticoles, urbaines, montagnardes (47 en tout dans le district).

Le district compte près de 100 000 habitants avec une croissance annuelle de 1,5% en 2017, qui génère de nombreux emplois et qui augmente plus vite que la population.

Au niveau financier, les communes (dont Trélex) contribuent avec un montant annuel fixe par habitant, permettant de financer des activités culturelles, sportives, environnementales et touristiques. Dans le domaine de la culture, sur les 45 demandes de soutien adressées en 2017, 22 sont des projets ponctuels, 10 sont réguliers et 13 ont été refusés. Les projets soutenus se répartissent dans tout le district, par exemple lectures, pièces de théâtre, expositions, chœurs, concerts, festivals, publications, actions de médiation. Dans le domaine sportif, 14 demandes d'aide ont été acceptées et 3 refusées ; sont soutenus de jeunes sportifs d'élite, un club/association de niche et des manifestations d'intérêt régional. Ils sont également répartis dans plusieurs localités. En matière touristique, 4 demandes ont été acceptées, dont une pour un itinéraire pédestre et 3 projets structurants. Dans le domaine de l'environnement, Région Nyon soutient la 19<sup>ème</sup> édition des Assises européennes de la transition énergétique du Grand Genève (janvier-février).

Monsieur VAUTIER apporte des précisions au Conseil sur le DISREN, Dispositif d'investissement solidaire de la région nyonnaise, qui représente 38 communes sur 42 et couvre 90% de la population du district. Il s'agit d'un outil pour accompagner les porteurs de projet par l'apport de fonds complémentaires à ceux de la Confédération, du Canton et de privés. Sur les 40 millions d'investissements régionaux pour financer ces projets, 33 millions proviennent de fonds tiers et environ 6,5 millions des communes. Monsieur VAUTIER commente la carte montrant la répartition géographique diversifiée des investissements consentis, ainsi que le tableau de préavis 2017 du DISREN en spécifiant le calendrier à venir des projets (documents que les Conseillers ont reçus avec la convocation de séance).

En 2020, un nouveau mode de financement sera mis en œuvre. Des réflexions sont en cours sur le renouvellement ou non du système actuel, et de modifications. Comme pour le système actuel, un vote du Conseil intercommunal et des communes se tiendra sur ce nouveau concept DISREN.

Monsieur VAUTIER confie son intérêt comme délégué, notamment suite à son scepticisme initial. Son sentiment est que Région Nyon se pose enfin les bonnes questions avec un fonctionnement devenu efficace. L'obligation du prochain vote sur le DISREN oblige à des remises en question et la recherche de solutions adéquates qui rallient l'adhésion. Il se tient à disposition pour toute question.

Monsieur le Président remercie Monsieur VAUTIER pour toutes ces explications.

- Le Conseil intercommunal SDIS Nyon-Dôle et la Commission du feu du site de Genolier : Monsieur Patrick HAUSER, délégué du Conseil communal, lit son rapport d'activités au Conseil, annexé au présent procès-verbal.
- L'APEC, Association Intercommunale pour l'épuration des eaux usées de la Côte, tenant ultérieurement son assemblée générale, son représentant reviendra auprès du Conseil communal lors d'une autre séance pour son rapport.
- Le RAT, Réseau d'Accueil des Toblerones : Monsieur Bastien MORAX, représentant auprès du Conseil communal, était absent à la dernière assemblée pour raisons personnelles. Madame ROCHAT-JEANMONOD précise que le RAT publiera prochainement son rapport de gestion.

Le Président remercie les rapporteurs.

## **8. Mention des préavis à venir**

Monsieur Yves RAVENEL, Syndic, informe l'assemblée qu'il n'a aucun préavis à annoncer.

Madame la Municipale ROCHAT-JEANMONOD présentera ultérieurement un projet avec demande d'autorisation de droit de superficie à la fondation Equitim, la Municipalité croyant en l'avenir de cette collaboration.

Monsieur le Municipal MARZER annonce le prochain renouvellement d'un véhicule de voirie, en raison de problème de freins et de transmission. Une solution transitoire a été trouvée pour la fin de l'hiver et une analyse sera faite.

Madame la Municipale Evelyne VOGEL n'a aucun préavis à présenter.

Monsieur le Municipal HOFMANN annonce la présentation des comptes 2017 à la séance de juin.

## **9. Communications du Président**

Monsieur Philippe DEPIERRE communique la date de la prochaine séance du Conseil, jeudi 26 avril.

Monsieur Yves RAVENEL émet une réserve sur la présentation ou pas de préavis à la prochaine séance par la Municipalité.

Monsieur Philippe DEPIERRE rappelle qu'en raison de Pâques, le dernier délai de signature de préavis par les commissions est jeudi 5 avril.

Il annonce la mise à jour par Madame Catherine DUBOIS-PELERIN de la liste des contacts qui a été distribuée.

Il communique également que Paléo offre 2 billets aux conseillers pour le mercredi, billets qui seront distribués au conseil de juin. Chacun recevra les précisions par courrier de Paléo.

## **10. Communications de la Municipalité**

Madame Odile ROCHAT-JEANMONOD a 2 communications au Conseil. La première a trait au rapport de Madame Patricia AUDETAT concernant la motion déposée par le Conseil intercommunal de l'AISGE, auquel une réponse sera apportée à fin mars. La deuxième concerne une suggestion faite concernant le rafraîchissement à effectuer à la Tour.

Monsieur Cédric MARZER a 3 communications au Conseil : la première est l'information qu'un géologue suit la situation suite au glissement de terrain superficiel vers les sources, avec plusieurs éboulements dans une zone de captage. Ceux-ci n'ont pas influencé la qualité de l'eau et la surveillance est renforcée. Ensuite, il annonce le report du début des travaux du *parking* de l'église au 16 avril. Enfin, le projet de zone 30 km/h au quartier des Santous est actuellement à l'enquête et les coûts d'installation seront évalués par la suite. Monsieur MARZER reviendra ultérieurement vers le Conseil à ce sujet.

Madame Evelyne VOGEL souhaite revenir sur la participation financière de Trélex au DISREN, en particulier sur les 8 préavis acceptés en 2017 et une dizaine d'autres. Pour démontrer que cette participation porte sur des projets valorisants et peu dispendieux, elle porte à la connaissance des Conseillers un document avec le récapitulatif des séances 2017 du DISREN et un tableau récapitulatif pour ces 8 préavis (annexé au présent procès-verbal), faisant apparaître la somme de CHF 29'938.- comme participation de Trélex, dont 50% en 2018, une partie en 2019, ainsi qu'en 2020.

Madame VOGEL encourage tous ceux qui sont soucieux de transparence à consulter le site internet de Région Nyon qui donne accès aux préavis, y compris ceux qui n'ont pas encore été acceptés.

Monsieur Philippe DEPIERRE remercie pour cette précision.

Monsieur Pierre HOFMANN apporte un complément sur le préavis n° 2/2016 relatif au DISREN du Conseil régional, qui figurera sur le tableau des investissements présenté avec les comptes 2017.

Il communique également que l'autorisation de défrichement du service cantonal des gravières n'a été émise que récemment et l'extraction de graviers en forêt ne débutera que fin octobre-début novembre.

## **11. Propositions individuelles et divers**

Monsieur DEPIERRE donne la parole à Monsieur le Syndic, qui remercie l'assemblée pour son acceptation du préavis 1/2018. Il souhaite également la bienvenue à Trélex à Madame Catherine DUBOIS-PELERIN.

Monsieur RAVENEL insiste sur l'état d'esprit de transparence souhaité par la Municipalité envers le Conseil et souhaite ouvrir la discussion sur la présentation du projet avec la fondation Equitim pour connaître la sensibilité du Conseil à cet égard. Il rappelle les avantages du point de vue de la Municipalité : proposition de loyers abordables pour les jeunes du village et les personnes âgées, des services, des commerces et des parkings pour la commune.

Monsieur le Président propose à Messieurs PROUST et PIOT d'Equitim de se retirer.

Monsieur Dominique AUBERT se dit favorable au projet mais surpris de l'annonce d'un préavis sur le droit de superficie. Il rappelle qu'Equitim n'a encore aucun projet sorti de terre à son actif et estime qu'il serait opportun d'envisager une alternative parmi la concurrence disposant de recul et de réalisations.

Monsieur Roman DAEPPEN abonde dans le même sens. Il souligne les prestations innovantes et pionnières d'Equitim, mais aussi son manque de recul. Il se demande ce qui les différencie des concurrents.

Monsieur Jean-Charles SAILLAND rejoint ses 2 préopinants, soutient un projet de ce type et ajoute que d'autres entités ont les mêmes capacités qu'Equitim. Il insiste sur l'incidence foncière comme élément principal à prendre en compte : si le coût de construction a baissé en 30 ans, celui des terrains a fortement augmenté. Dans le projet présenté, il relève la minimisation du prix du terrain à 20%, alors que l'incidence foncière d'un terrain est actuellement de plus de 50% sur le prix total de la réalisation.

Monsieur RAVENEL répond que la Municipalité a reçu 3 fondations, parmi lesquelles Equitim a paru la plus à même eu égard à la mixité de ses solutions et des conditions plus favorables. Il prend acte de la position favorable du Conseil au principe de base et à la poursuite par la Municipalité, avec des ajustements techniques dans le futur préavis, la prise en compte éventuellement d'une deuxième fondation et la discussion avec les Commissions.

Monsieur Albert BOLAY propose que la Commission des finances procède à une analyse et des recommandations au Conseil communal.

Madame ROCHAT-JEANMONOD précise que son annonce d'un préavis ne vise pas un dépôt en juin, mais la possibilité de travailler avec les Commissions sur ce projet.

Monsieur François VAUTIER suggère que, du fait que la Commune possède le terrain, elle étudie la possibilité de mener le projet elle-même. En effet, si une fondation juge la rentabilité si intéressante, elle l'est probablement tout autant pour la Commune, d'autant que les taux d'intérêt actuels sont bas.

Monsieur MARZER estime que, dans la gamme de solutions de financement et avec le but de loyers modérés, Equitim se trouve à mi-chemin par rapport, par exemple, à des coopératives d'habitation (avantages de subventionnement mais aussi des désavantages). Si la Commune porte le projet seule, se présente le problème du plafond d'endettement avec l'investissement à réaliser. Il craint que la Commune comme maître d'ouvrage soit tentée à terme de ne pas maintenir les loyers modérés envisagés au début.

Pour Monsieur Anthony MURDOCH, le projet remplit des critères avantageux déjà discutés, notamment rendre service à la population trélesienne, tels parking, commerces et services de proximité. Mais à son avis, les personnes de la classe moyenne aux moyens fortement réduits, des jeunes et des personnes proches de l'âge AVS, auraient besoin de loyers inférieurs aux 10 à 20% envisagés. La question selon lui est de savoir si l'on veut vraiment rendre service à la population ou mettre sur le marché des appartements à un prix relativement courant.

Monsieur le Syndic confirme que la Municipalité a réfléchi à ces questions et qu'elles devront encore être débattues. Il résume le débat avec l'idée que le Conseil est d'accord d'aller de l'avant et de poursuivre ces réflexions avec les Commissions.

Monsieur Stephan WENGER estime le projet louable et qu'il serait même judicieux qu'il y en ait plusieurs, vu le nombre de personnes qui ont de la peine à se loger dans la commune. Il abonde dans le sens que recourir à Equitim prive la Commune de rendement, et que si la construction échappe au marché public, elle se prive aussi de la possibilité du meilleur rapport qualité-prix.

Madame ROCHAT-JEANMONOD insiste sur l'avantage de ne pas être soumis à la contrainte des marchés publics, qui est, dans son expérience, un travail compliqué. Par ailleurs, que la Municipalité mène le projet elle-même représente un gros travail. À l'inverse, confier le projet à une fondation constitue un travail en partenariat, ainsi qu'un soutien aux caisses de pension.

Le Président remercie chacun pour ses apports et confirme que le débat est animé. Il propose que Messieurs PROUST et PIOT rentrent dans la salle.

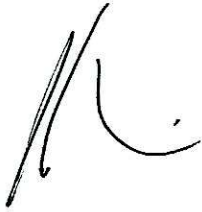
Monsieur RAVENEL rappelle que l'un des plus gros chantiers historiquement à Trélex est celui de l'Auberge avec ses quelques 5 millions de CHF. À ce propos, il annonce 2 dates : des portes ouvertes seront organisées le 23 juin 2018 pour présenter le travail réalisé à tout le village, même s'il restera sans doute des travaux de finition. L'ouverture de l'auberge interviendra au 1<sup>er</sup> août 2018, avec les nouveaux aubergistes Madame Aurélie et Monsieur Marc-Henri MAZURE, qu'il se fait un plaisir de présenter au Conseil. Au terme de démarches avec le conseil de Gastroconsult, la Municipalité a choisi ce couple de restaurateurs à l'unanimité.

Madame et Monsieur MAZURE décrivent en quelques mots leur parcours et leur projet pour l'Auberge communale. Monsieur le Syndic leur souhaite plein succès et les invite à partager le verre de l'amitié en fin de séance.

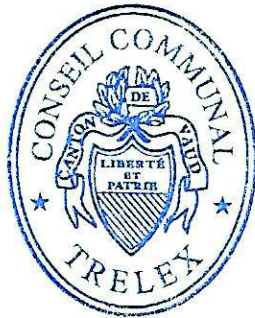
Monsieur Alain BAIL annonce que la Société des Festifs a réfléchi à l'organisation de la fête du village en un seul lieu avec le concours d'une personne pour chaque quartier. Il en appelle aux idées des Conseillers et demande aux personnes intéressées de le contacter par courriel pour la fête qui est fixée au 26 mai.

Il annonce également une participation de la Société des Festifs lors du passage du Tour de Romandie le 29 avril, des explications suivront par courriel ou par tout-ménage.

L'assemblée n'ayant plus de remarques, Monsieur le Président Philippe DEPIERRE clôt la séance à 22 heures 40.



Le Président  
Philippe DEPIERRE



La secrétaire  
Catherine DUBOIS-PELERIN

Trélex, le 9 mars 2018 / cdp